

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque



Édito de
 Patrick FRANKEN

OSH : « Observatoire de la Situation Hydrologique »,
 EN FRANÇAIS : « Cellule Sécheresse Administrative »

Vous en avez entendu parler, si si. Durant tous les étés, Madame le Préfet nous y convoque pour constater les faibles écoulements qu'il peut y avoir çà et là dans quelques ruisseaux du département, mesures et témoignages des agents de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB - ex ONEMA) faisant foi...

Hormis nous, les terriens, tous s'inquiètent du péril imminent qui guette les quelques poissons et invertébrés qui peuplent ces cours d'eau.

SOMMAIRE

C'est vous qui le dites	2
Témoignage	3
Actions de vos représentants	4-5
Chroniques et informations	6-7
Annonces - adhésions	8

Hulot, cure les ruisseaux !

Sacrilège que d'en laisser quelques-uns trépasser durant l'été ! Et tout est mis en œuvre pour les sauver, au sacrifice de certains paysans que l'on empêche d'irriguer normalement. Chez nous, moins qu'ailleurs quand même, parce que nous ne nous laissons pas faire.

Ce n'est pas le sujet du moment ? Exact. De l'eau, il n'en manque pas.

Pourtant. Qu'il y en ait trop ou pas assez, c'est le paysan qui trinque. Pour les mêmes raisons : la béatification des ruisseaux. Il faut en sortir.

Les pluies de ce début de mois ont été plus intenses que d'habitude. Parfois, dame nature nous fait des caprices. Normal. On s'en accommode, si ce n'est pas trop souvent. Fossés et ruisseaux n'ont pas pu évacuer dans l'instant l'eau tombée. Normal là aussi, tant que cela reste exceptionnel.

Ce dont on s'accommode moins, voire plus du tout, c'est l'incurie des hommes qui aggrave la situation. Ceux-ci, dont l'idéologie de tout sacrifier pour la nature, interdisent toute intervention humaine afin de favoriser l'écoulement d'un cours d'eau, l'AFB en l'occurrence. Ceux-là dont l'inefficacité et l'incompétence les empêchent de remplir leur mission de bon entretien de ces mêmes cours d'eau : les syndicats de rivières et assimilés. Messieurs, il va falloir aller sur le terrain, ne pas perdre son temps en études coûteuses et inutiles, et creuser les lits des cours

d'eau et fossés où c'est nécessaire.

Car,

- Évidemment, le relief qui borde la Garonne est plat.

- Évidemment, la vitesse d'écoulement des ruisseaux qui y meurent est quasi nulle.

- Évidemment, ils s'ensablent.

- Évidemment, le niveau du lit monte.

- Évidemment qu'il faut le rabaisser.

- Évidemment, la nature s'en remettra.

Comme d'habitude.

Si rien n'est fait, de plus en plus de parcelles, inondées une grande partie de l'année, même sans pluie excessive, perdront tout intérêt agricole. C'est déjà le cas chez certains agriculteurs, qui, chaque année, voient leurs pertes s'aggraver.

À moins que, secrètement, certains veuillent faire de la vallée de la Garonne un vaste lac - mais ce n'est pas là qu'il en faut - ou plus sûrement, des zones humides. Cette idée mortifère existe bien dans l'esprit de quelques environnementalistes auxquels nous nous étions opposés, il y a quelques temps, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides à Couthures-sur-Garonne.

Restons vigilants et déterminés à défendre le bon sens qui a permis, par la main de l'homme, de rendre fertile des terres insalubres, pour le bénéfice de tous.

L'interview de Serge Bousquet-Cassagne sera prochainement publiée dans le magazine 100 % agriculteurs de la Coordination Rurale Union Nationale. Il explique pourquoi ici, en Lot-et-Garonne, ce n'est pas comme ailleurs, et en quoi une chambre d'agriculture gérée par la Coordination Rurale apporte de réelles améliorations au bénéfice des agriculteurs.

Être les facilitateurs de vie des agriculteurs

"Se battre pour défendre les intérêts des agriculteurs et leur faciliter la vie, sortir ces élus hors-sols et encravatés qui ne connaissent plus la réalité du terrain ou ferment les yeux, se battre contre les contraintes administratives injustifiées, résoudre les difficultés du quotidien : tels sont les engagements de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne."



Quel est l'objectif de la Chambre du Lot-et-Garonne ?

S.B.C : Simplicité, efficacité et liberté. En résumé, être les facilitateurs de vie des agriculteurs du Lot-et-Garonne. Une Chambre d'agriculture, c'est un outil de développement économique pour les agriculteurs mais c'est aussi un moyen de pression pour reprendre ce qui nous appartient : notre métier. Afin d'être au plus proche du terrain et de notre métier, notre Chambre d'agriculture compte 78 salariés dont 41 ingénieurs ainsi qu'un Centre de l'Emploi et de la Formation.

Quels ont été les combats menés depuis 2013 ?

S.B.C : Tout d'abord, la reprise du dernier abattoir du département par la Chambre pour garantir un service d'utilité publique et de proximité aux 1 500 éleveurs du département tout en sauvegardant 22 emplois. Nous avons également mis en place un réseau solidaire anti-grêle qui couvre l'ensemble du département, où les uns protègent les autres, toutes cultures confondues ; une première en France ! Nous avons été très actifs sur la problématique des zones défavorisées en manifestant avec la Chambre FDSEA du Tarn-et-Garonne face au danger que représentait le nouveau zonage pour les agriculteurs. C'est aussi cela présider la Chambre : être pragmatique et oublier les étiquettes syndicales pour assurer la protection la plus efficace possible aux agriculteurs. Depuis 2013, nous avons également dû gérer collectivement et individuellement de nombreuses

crises au sein de la profession (sanitaires, économiques). Notre accompagnement est permanent, que ce soit dans le cadre d'une crise, d'une problématique administrative, d'un dossier PAC... La Chambre d'agriculture s'emploie à trouver les bonnes solutions au cas par cas.

Quels sont les projets de la Chambre du Lot-et-Garonne ?

S.B.C : Parmi les grands chantiers de la Chambre d'agriculture pour 2018 : sortir la filière pruneau de son impasse actuelle en misant sur la qualité du produit. Mais, le premier projet est la création du lac collectif d'irrigation de Saint-Pierre-de-Caubel plus de 25 ans après les premières discussions ! La Chambre se positionne aussi pour reprendre le MIN d'Agen et en faire un pôle d'excellence.

Quelle est selon vous la principale qualité d'une Chambre d'agriculture CR ?

S.B.C : La volonté d'en finir avec cette cogestion que l'on voit partout ! Nous à la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne, quand les décisions gouvernementales ne nous conviennent pas, c'est simple, on les combat ! On va se battre comme des chiens pour faire entendre la voix de tous les agriculteurs du département et leurs revendications.

La fin d'une histoire



On nous a demandé, dans le cadre des démarches relatives à la tuberculose bovine, d'écrire un historique de notre exploitation. Avant qu'il n'arrive ce malheur, je comptais faire quelque chose de très basique avec quelques dates clés. Et puis est survenu ce drame.

L'heure n'est plus de mettre quelques dates importantes qui ont marqué l'histoire du « Bergé ». Parce que le « Bergé », c'est plus que cela. C'est l'histoire d'une famille qui est arrivée de Suisse un 21 juillet 1983. C'est l'histoire d'André, Isabelle, Olivier, Laurent, Éveline, Alain et Sébastien. C'est l'histoire d'une famille qui a construit une belle exploitation avec tout l'amour qu'elle avait pour ce métier. Le troupeau, ils l'ont créé en arrivant avec quelques génisses. Ils ont mis toutes leurs forces et tout leur cœur pour transmettre, plus tard, un savoir-faire et une passion à leurs enfants.

Tout n'a pas été facile durant ces années. Ils ont traversé des moments très difficiles. Il a fallu s'adapter très vite aux complexités administratives, à la mise en place des quotas laitiers (1984), au climat si différent de leur Suisse natale, et j'en passe. Malgré toutes ces épreuves, André et sa famille ont réussi à faire face. Vivant simplement, sans jamais se plaindre, toujours présents pour aider les amis, les voisins, les nouveaux venus, toujours dans la sympathie et avec bienveillance.

Les années ont passé, les enfants ont grandi et le temps est venu pour Laurent de faire son entrée dans l'exploitation. C'est la naissance du GAEC du « Bergé ». Nous sommes entre 2002 et 2004, des mises aux normes sont inévitables. Le paysage de la ferme se transforme. On entre dans une phase d'évolution. On prend conscience que pour rester, il faut grossir. En 2006, c'est Alain et Isabelle qui font leur entrée dans le GAEC. André, lui, fait valoir ses droits à une retraite bien méritée ! Mais comment prendre sa retraite lorsque l'amour des vaches et du métier est plus fort que tout ? Quelle idée stupide de devoir s'arrêter lorsque tout ce qu'on aime se résume aux vaches. C'est donc tout naturellement qu'André a continué à faire ce qu'il a toujours fait. Il ne fallait pas lui parler de travail. Son métier, c'était toute sa vie. Ainsi, chaque jour, de 6h du matin jusqu'au coucher, il était là au milieu

de ses vaches. En 2013, c'est Isabelle qui a pris sa retraite. J'ai pris le relais et de nouveaux projets ont vu le jour. Il fallait améliorer les conditions de traite entre autre. Nous avons choisi d'investir dans deux robots de traite. Fin 2014, nous avons démarré les robots et entamé une longue descente aux enfers. Une crise du prix du lait, un troupeau très perturbé par les robots, une chute vertigineuse du litrage, de la qualité du lait produit, des années de sécheresse... Bref, tout s'est accumulé. Nous avons vu André trembler avec nous et pester aussi contre nous pour ces échecs successifs. Nous avons donc décidé de nous battre pour retrouver le troupeau qu'André nous avait laissé ainsi qu'un niveau de production convenable. Nous avons pris les problèmes les uns après les autres. Nous avons fait d'énormes sacrifices pour remonter la pente et sauver le « Bergé » ! Nous n'aurions pas eu la passion d'André qui coulait dans nos veines, peut-être aurions-nous renoncé plus vite. Nous voulions sauver l'avenir du « Bergé » parce que c'était la raison de vivre d'André. Et par conséquent, c'était aussi devenu notre raison de vivre.

L'époque a changé, les conditions de vie, de travail également. Certes, nous n'avons pas le vécu ni l'expérience d'André mais ce métier, nous l'aimons, nous vivons pour cela, nous élevons nos enfants avec ces mêmes valeurs. Lorsque nous avons cru remonter la pente et que le prix de nos efforts était enfin récompensé, une nouvelle épreuve est venue tout chambouler. La tuberculose bovine a fait son entrée dans le troupeau. Le verdict est tombé : abattage total du troupeau. Presque quatre décennies de travail réduites à néant pour une maladie sournoise, vicieuse et impossible à guérir. Les fichus principes de précaution qui obligent à abattre la totalité des animaux provoquent aussi des drames humains. Nous étions tous très inquiets pour André à l'idée de voir son troupeau partir. Nous avons peur qu'il ne le supporte pas. Nous n'arrivions pas nous-mêmes à le supporter. Nous le vivions très mal. Nos craintes étaient justifiées. André est parti avant ses vaches. Je suis intimement convaincue que la mort programmée du troupeau lui a été fatale. Nous n'en aurons certainement jamais la preuve mais, s'il est une chose que l'on sait par-dessus tout, c'est l'amour viscéral qu'il avait pour ses vaches. Cette fichue procédure laisse aujourd'hui une grande tristesse mêlée à une énorme incompréhension à tous ceux qui se sont impliqués corps et âme dans cette ferme...

Séverine COTTING



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 1^{ER} JUIN 2018

Entretenir les fossés et les cours d'eau : une évidence, une priorité et pourtant !

Rien n'est fait ! Entretien un fossé ou un cours d'eau qui traverse sa propriété est devenu le parcours du combattant au détriment du bon sens. Il serait pourtant judicieux de pouvoir anticiper certaines inondations. Nous en faisons les frais depuis quelques jours.

Hier, jeudi 31 mai 2018, la Coordination Rurale 47 s'est rendue sur l'exploitation d'un agriculteur de Villeton constater la casse. Les inondations, dues à l'absence d'entretien de l'Ourbise, ont causé des dégâts irréparables, notamment sur sa plantation de noisetiers. Cet agriculteur subit ces inondations depuis de nombreuses années. Dix ans qu'il entend parler d'études hydrologiques et rien n'est fait.

Comme lui, de nombreux agriculteurs rencontrent des difficultés administratives pour être autorisés à entretenir fossés et cours d'eau. Mais, ne pas attendre le long délai administratif peut coûter cher ! L'agriculteur de Laparade qui a tenté l'expérience dernièrement en a fait les frais au tribunal. Pourtant, la situation est urgente et ne restera pas isolée au vu de l'état actuel des fossés et des cours d'eau. Nous sollicitons l'intervention de Madame le Préfet afin de résoudre ces situations urgentes.

Brève de médias

Au chapitre des petites choses entendues, celle consistant à indiquer le niveau des précipitations en équivalent temps m'agace à chaque fois. Les hommes de l'art communiquant, j'indique les journalistes, voulant faire populaire leur expression, traduisent et se répètent entre eux à l'épuisement, les excès aqueux de notre printemps en semaines de pluie.

Cela donne : « il est tombé hier soir sur la ville de Noisy-le-Sec l'équivalent de 3 semaines de précipitations ».

Je ne résiste pas à chaque fois à l'instant de désolation qui suit l'audition de ces mots car cela ne veut strictement rien dire sinon qu'il a plu. Bientôt, nous serons informés de la chaleur en nombre d'après-midi de 15 Août et de la distance entre deux points en ¼ d'heures de Twingo. Je sais bien que la culture du pluviomètre n'est pas universelle mais enfin... Cela ne serait pas réducteur ni inintelligent de parler en unités de mesure officielle soit en millimètres de pluie. Cela préparerait le plus grand nombre à l'échange de données autour du comptoir du café du commerce et nous donnerait, à nous peuple des terriens, une information précise sur les réalités de ce monde. Mais voilà bien une idée bizarre que de donner une information qui tient plus de la vraie vérité que de l'interprétation moulinée par nos têtes médiasdisantes...

Loïc CARRÈRE

Faute d'autorisation d'entretien, des arbres poussent dans les fossés !



Les cultures sont inondées sur une grande partie du département, une catastrophe qui aurait pu être en partie évitée !

Dans quel monde vivons-nous ?

Plus le droit de couper un arbre, plus le droit de couper une haie, ni de toucher à un talus ou encore moins de curer ou d'entretenir un fossé, qui, au fil des années, se détériore complètement ; joncs qui poussent dans le lit du ruisseau, envasement et embâcles qui diminuent fortement l'écoulement du ruisseau.

Quelles conséquences à tout cela quand arrive le premier orage ?... On peut facilement le deviner ! Le ruisseau ne peut plus contenir l'arrivée de l'eau et... il déborde dans les champs pour inonder 4 hectares de soja et 4 hectares de betteraves porte-graines. Quelle désolation ! Quelle incompréhension pour l'agriculteur !

Pourtant, il y a bien une solution ! Nos anciens l'ont toujours fait !... **IL FAUT ENTREtenir ET CURER LES FOSSÉS ! Ça coule de source !**

Bon, étape n°1, il faut prévenir l'entrepreneur pour qu'il vienne avec sa pelle mécanique. Oups ! Malheur ! Grossière erreur ! Il faut prévenir l'Administration :

- ouvrir un dossier,
- faire des études sur la faune et la flore, l'impact environnemental,
- prévoir de faire traiter les boues de curage dans un centre spécialisé si traces de métaux lourds, etc.

Devant de telles lourdeurs administratives et tant d'incompréhension, peu de chance de voir aboutir le projet ! De grâce, Mesdames et Messieurs les élus, retrouvez un peu de bon sens et un peu de compassion pour notre milieu rural qui vit de multiples événements très difficiles à supporter ces temps-ci.

Félix HAMON

Demande de dérogation pour la fauche des jachères en 2018

Les intempéries impactent aussi les éleveurs : impossible de réaliser les foins, difficultés pour alimenter les animaux sur les secteurs inondés, etc.

Étant donné l'urgence de la situation, nous demandons à Madame le Préfet d'autoriser la fauche des jachères dès que la météo le permettra afin de limiter le déficit de fourrages.

"Madame le Préfet,

Au vu du contexte climatique défavorable, la récolte de fourrage 2018 est particulièrement catastrophique. Les pluies incessantes et les inondations ont retardé ou empêché les fauches. De fait, la quantité et la qualité des fourrages sont très médiocres.

Par conséquent, nous sollicitons votre intervention afin d'autoriser les agriculteurs du Lot-et-Garonne à faucher les jachères à titre dérogatoire sans décompte sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Face aux demandes des agriculteurs, étant donné l'urgence de la situation et l'étroitesse des fenêtres météo, nous nous sommes permis de leur conseiller de faucher leurs jachères et d'en récupérer le foin pour faire face au besoin du bétail.

Dans l'attente de votre prompt retour que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de notre très haute considération."

Dégâts sur cultures et semis

"ACCIDENT DE CULTURE"

Si vous n'avez pas pu réaliser certains semis, vous devez envoyer le formulaire de modification de la déclaration PAC à la DDT de Lot-et-Garonne, mentionner votre "accident de culture" en précisant la cause (inondation ou autre) et les DPB seront activés.

Attention, si vous déclarez avoir remplacé la culture par de la jachère, nous vous rappelons que les repousses de cultures sont autorisées sous réserve qu'elles soient suffisamment couvrantes. Les repousses de maïs, tournesol, betteraves et pommes de terre ne sont pas autorisées.

Revalorisation des retraites des exploitants agricoles

Dernièrement, le Gouvernement a introduit l'amendement n°3 qui renvoie l'application de cette revalorisation à 2020 ou à une future harmonisation des retraites. Refusant ce report, le Sénat a été contraint de rejeter la proposition de loi, l'application du 44-3 oblige en effet un vote bloqué sur l'ensemble des articles du projet de loi. Nous avons interrogé les députés et sénateurs du Lot-et-Garonne à ce propos :

"Messieurs les Députés,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Par le présent courrier, nous tenons à dénoncer la discrimination qui est faite à l'égard des retraités exploitants agricoles. Un mépris existe véritablement. Alors que les retraites agricoles font partie des pensions les plus basses, il existe de surcroît une différence inexplicable entre salariés agricoles et exploitants agricoles. Ces derniers, qui ont été assommés de cotisations durant toute leur carrière, doivent pouvoir être considérés au moins tout autant que les autres travailleurs relevant du régime agricole.

Cependant, le sujet a été balayé très rapidement lors des dernières discussions entre Sénat et Assemblée nationale. La négociation sur la revalorisation des retraites agricoles a été repoussée en 2020 pour ne pas dire refusée alors qu'il est urgent d'agir.

Nous pouvons effectivement parler d'urgence à agir lorsqu'il est question de rétablir la dignité, la décence d'une population. Il est tout à fait intolérable de laisser nos aînés, ceux qui ont travaillé durement et cotisé toute leur vie, vivre sous le seuil de pauvreté et dans ces conditions de vie parfois très précaires. Comment pouvons-nous passer ce sujet aussi rapidement ? Comment peut-on apporter si peu de considération à ceux qui ont tant fait pour nourrir la population ? Quelles sont vos positions sur ce sujet ? Quelles solutions envisagez-vous ?

Nous sommes véritablement convaincus que des solutions innovantes existent (TVA sociale...). Certains sujets sont prioritaires, le soutien à nos retraités agricoles en fait partie.[...]"

RÉPONSE DU DÉPUTÉ LAUZZANA

Créer un système universel

D'après Monsieur Lauzzana, "le Gouvernement travaille actuellement à une réforme plus globale qui vise à créer un système universel ayant notamment pour vocation de garantir l'égalité en la matière."

Un dispositif de participation citoyenne a été lancé avec :

- une plate-forme en ligne (participation ouverte jusqu'au 25 octobre 2018),
- des ateliers en région organisés jusqu'à fin octobre 2018.

Plus d'information sur www.participez.reforme-retraite.gouv.fr.

M. Lauzzana nous informe qu'il portera nos préoccupations. Nous vous invitons tout de même à participer à ces échanges pour faire entendre vos positions.

Quelques vérités sur la filière huile de palme en France

La Coordination Rurale considère que :

- ▶ L'Union Européenne est déficitaire à 69 % en huile alimentaire (d'après les données du FEDIOL) et doit donc importer 6 millions de tonnes d'huile pour satisfaire sa demande alimentaire, dont 3,3 millions de tonnes d'huile de palme ;
- ▶ La moitié du biodiesel produit en UE est issue de produits d'importations, seules 4,7 Mt de biodiesel (sur 10 Mt utilisées) étant issues de graines produites en Europe ;
- ▶ Le projet du groupe Total négocié avec l'État va aboutir à l'importation annuelle de 300 000 tonnes d'huile de palme pour la destiner à la fabrication de biodiesel ;
- ▶ Différents acteurs de la profession et de la filière oléagineuse française se scandalisent que Total vienne concurrencer le groupe Avril avec son projet à la bio-raffinerie de La Mède ;
- ▶ L'ancien Président FNSEA, dans sa fonction de Président du groupe Avril, a largement contribué à développer cette filière d'importation ;
- ▶ Le groupe Avril importe par ailleurs lui-même 127 000 tonnes par an d'huile de palme, en se félicitant qu'elle soit certifiée « durable » et de « contribuer à structurer, dans les pays du Sud, une filière huile de palme à la fois respectueuse de l'environnement et des droits des agriculteurs qui la cultivent » ;
- ▶ Ce même groupe participe activement à la constitution de filières d'huile de palme, en prenant par exemple 34 % du capital de Palm Elit, une société française leader mondial des semences de palmier à huile ou en établissant par sa filiale Oleon une joint-venture avec le malaisien United Plantations ;
- ▶ Le groupe Avril cherche même à s'implanter en Afrique de l'Ouest afin de diversifier ses activités, ses sources d'approvisionnement, et de gagner en compétitivité.

La Coordination Rurale s'interroge :

- ▶ Sur les raisons d'un tel émoi de certains acteurs de la filière oléagineuse alors que les importations d'huile de palme pour le débouché énergétique ne sont pas une nouveauté et que jusqu'ici, le groupe Avril en est le premier importateur en France ;
- ▶ Pour savoir si le Groupe Avril défend les intérêts des producteurs d'oléagineux français ou bien ses propres intérêts, en tirant le meilleur parti possible de la globalisation des échanges.

À bon entendeur...

Des intérêts privés qui passent avant la lutte syndicale !

Lundi 11 juin, des agriculteurs de la Coordination Rurale ont occupé le siège du groupe Avril pendant plusieurs heures afin de dénoncer ses importations massives d'huile de palme et, par la même occasion, l'hypocrisie des hauts dirigeants de la FNSEA. Cet industriel a toutes les raisons de s'attirer les foudres des agriculteurs et de faire l'objet de blocages comme le groupe Total. **Mais la CR déplore qu'encore une fois les liens étroits entretenus entre la FNSEA et certains industriels ne viennent fausser le débat et servir des intérêts particuliers !**

Pourquoi ne pas ouvrir le débat à toutes les productions agricoles en bloquant plutôt les ports par lesquels transitent ces marchandises ? Pourquoi aussi et surtout ne pas se battre comme le fait la CR pour faire valoir l'exception agricole permettant de protéger l'UE de toutes les importations de produits agricoles qui plombent dramatiquement les prix et poussent les agriculteurs à la faillite ? C'est là que devrait se situer le combat plutôt que de tenter d'obtenir une illusoire préférence nationale empêchant l'huile de palme d'arriver à Sète !

Contentieux avec la MSA : des excuses et quelques avancées !

Dernièrement, nous avons transmis à la MSA certains dossiers très préoccupants sur la gestion des retraites. Nous avons également dénoncé les préjudices financiers et moraux subis par ces agriculteurs. Les situations ont été résolues rapidement. La direction générale de la MSA est intervenue. Des excuses ont également été formulées.

« [...] L'appel de cotisations au titre de l'année 2018 que vous avez reçu, en février dernier, n'est pas justifié et a été annulé. Le rappel amiable correspondant à cette facture, et adressé le 14 avril 2018, a également été annulé. Nous vous présentons nos excuses pour la prise en compte tardive de votre cessation d'activité.[...] ».

Cet agriculteur retraité n'en revenait pas : **"En quarante ans, c'est la première fois que je reçois des excuses de la MSA !"**

Nous nous réjouissons pour les personnes qui voient leur situation solutionnée. Cependant, il est anormal que les dysfonctionnements soient quotidiens et qu'ils ne puissent être résolus rapidement que par le biais de réclamations à la direction générale !

CRÉATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DÉDIÉE AUX EMPLOYEURS !

Dans un courrier du 13 juin 2018 adressé à un autre agriculteur agacé, après d'innombrables échanges de courriels, la direction de la MSA 24/47 écrit et s'excuse « de la multiplicité des interlocuteurs auxquels vous devez vous adresser et de la complexité que vous avez ressentie concernant ce circuit d'échanges. Nous vous informons que, conscients de la nécessité de prendre en compte les attentes des employeurs, nous allons mettre à leur disposition, dès cet automne, une ligne téléphonique dédiée. [...] »

DERNIÈRES NOUVELLES

- Demande de reconnaissance en calamités agricoles :

Suite aux orages et aux inondations de ces derniers jours qui ont causé d'énormes dégâts sur les cultures du département, la CR47 a demandé l'ouverture de la procédure de reconnaissance en calamités agricoles pour les pertes de récoltes et les pertes de fonds, des mesures d'aides comme l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non-bâti, un accès au chômage partiel pour les éventuels salariés, le report du paiement des cotisations sociales auprès de la MSA, des mesures par les établissements financiers pour faire face à cette situation exceptionnelle, la possibilité de faucher les jachères sans décompte. Les pluies diluviennes ont raviné les champs en pente et inondé une grande partie des parcelles mises en culture dans les vallées. Le niveau d'eau stagnante est également important. Les conséquences sont considérables et souvent impossibles à rattraper. Les cultures (saisonniers et pérennes) sont asphyxiées ; tout ce qui est noyé est perdu, tous les sols ravinsés sont inexploitable.

- Retards de règlement des MAEC et aides Bio 2016 :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE PATRICK FRANKEN DU 13 JUIN 2018
LA FAUTE À PERSONNE !

"Les retards de paiement des montants compensatoires PAC n'en finissent pas. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC) ainsi que les aides pour l'agriculture biologique 2016 devaient être soldées en mai 2018. Le Ministère de l'Agriculture s'y était engagé. Les retards considérables de règlement PAC devait enfin s'achever. Il n'en est rien !

La faute à qui ? au logiciel...

« L'outil permettant l'instruction du solde des MAEC et du Bio 2016 n'ouvre que progressivement. En d'autres termes, nous ne pouvons instruire tous les dossiers et seulement certaines catégories de dossiers sont potentiellement payables à ce jour. [...] Les dossiers sont "bloqués" par le logiciel. », dit un responsable.

Des propos inaudibles

Même si les services de l'État nous assurent une concrétisation des paiements pour cet automne, qui peut tolérer de telles justifications ? Qui peut accepter d'être payé avec un délai de plus de deux ans ? Si l'État ne tient pas ses engagements, pourquoi devons-nous tenir les nôtres ? Pour le département du Lot-et-Garonne, 600 agriculteurs attendent leur solde ! On nous évoque alors le paiement de l'ATR. Le système d'Apport de Trésorerie Remboursable (ATR) n'existe que pour autoriser à l'État à cumuler des retards de paiement inacceptables. L'agriculteur qui a perçu cette avance par estimation n'est pas à l'abri de devoir en rembourser une bonne partie lors du calcul du solde deux ans après.

Un logiciel efficace ne peut être développé par des agents qui le sont tout autant ! À bon entendeur !"

- Gel de février 2018 sur abricots, pêches, nectarines et prunes de table :

Nous avons interpellé la DDT de Lot-et-Garonne à propos des dégâts occasionnés par le gel sur abricots, pêches, nectarines et prunes de table (prunes américano-japonaises). Une mission d'enquête s'est déroulée vendredi 18 mai 2018 sur les communes de Colayrac-Saint-Cirq, Saint-Caprais-de-Lerm, Monbalen, Pinel-Hauterive, Bruch et Frégimont. Nous vous tiendrons informés des suites données à cette demande de reconnaissance en calamités agricoles.

- Prise en charge de cotisations sociales personnelles et calcul du taux de perte des productions éligibles :

Courrier à la Présidente de la MSA 24/47

"Le gel du mois d'avril 2017 a impacté lourdement certaines parcelles de notre département. La reconnaissance en calamité agricole a été activée. La MSA a également mis à disposition une enveloppe pour soutenir les agriculteurs impactés par le biais d'une prise en charge de cotisations sociales personnelles. Le taux de spécialisation doit être d'au moins 30 % et le taux de perte des productions supérieur ou égal à 30 %.

Cependant, nous nous interrogeons sur le mode de calcul de ce taux de perte. L'ensemble des productions éligibles est cumulé en tonnage pour évaluer le taux de perte. Aucune analyse n'est réalisée par type de production. En effet, toutes les productions ne se valent pas, certaines sont beaucoup mieux payées que d'autres. Une activité peut être peu volumineuse (en tonnage) mais apporter un bénéfice plus conséquent à l'entreprise. Ainsi, votre base de calcul qui consiste à cumuler des tonnages ne révélera pas avec certitude la perte financière d'une production capitale pour la santé financière de l'exploitation.

Nous avons l'exemple de Monsieur X qui est exactement dans ce cas de figure. Les tonnages de kiwis et de pommes qu'il réalise sont comparables mais le bénéfice réalisé avec ses kiwis est bien plus conséquent. Si le taux de perte des productions avait été évalué par production, il est clair que Monsieur X aurait rempli les critères d'admission avec 35,5 % de taux de perte en se référant uniquement à l'année 2016. Monsieur X a produit plus de pommes que les années précédentes en 2017, mais ce volume ne compense absolument pas la valeur financière perdue avec les kiwis gelés. Chaque production doit pouvoir être considérée individuellement à partir du moment où celle-ci contribue en grande majorité au bénéfice et à l'équilibre de l'exploitation. Ainsi, nous vous demandons, Madame la Présidente, de bien vouloir considérer la nécessité de faire évoluer ce taux de perte des productions pour coller, véritablement et au plus juste, à la réalité économique de l'exploitation en difficulté."

- Visites cours d'eau/fossés réalisées :

- ▶ le 15 mai : Cédric Paladin à Port-Sainte-Marie et Bazens, Jean-Jacques Dal Molin à Saint-Laurent.
- ▶ le 23 mai : Laurent Delage à Pardaillan.
- ▶ le 24 mai : Raymond Jacq à Montpouillan, Joël de Nadaï à Virazeil.
- ▶ le 25 mai : Bernard Lavit à Cazac.
- ▶ le 28 mai : Laurent Cavaillé à Cazideroque, Jean-Claude Vaccari à Salles.
- ▶ le 29 mai : Guy Payri à Castelmoron-sur-Lot.
- ▶ le 30 mai : Jean-Claude Testut à Verteuil d'Agenais.

**Agenda de
vos représentants**



Juin 2018

- 01 AG MSA 24/47
Boulazac
- 05 Réunion Conseil Départemental - Agen
- 12 Lancement campagne lutte anti-grêle
- 13 AG CRUN - Nouan-le-Fuzelier
- 14 Conseil de Centre CFPPA Sainte-Livrade/Lot
- 16 Journée dép. de l'élevage Beauville
- 18 Conférence sur le foncier rural - Sainte-Livrade/Lot
- 19 CDOA section économie agricole - Agen
- 27 Conseil d'Adm. EPLEFPA Nérac

La moitié de l'année est déjà passée et quelques retardataires n'ont pas encore envoyé leur adhésion au bureau de la CR47. Le Syndicat existe pour vous tout autant que grâce à vous ; chaque adhésion est une force supplémentaire. Alors, nous comptons sur vous dans les meilleurs délais !

Annnonce

Achète par contrat
paille d'orge et de blé en andain,
Faire offre au 06 17 46 69 12.

Annonces de la Safer

Retrouvez toutes les annonces de la Safer sur :
www.coordinationrurale.fr
Rubrique Le terrain > Annonces Safer > Appel à candidatures Safer Nouvelle Aquitaine > Safer 47

Ces annonces sont régulièrement publiées sur Facebook et Twitter, SUIVEZ-NOUS !

HUMANIS : La mutuelle santé des exploitants agricoles

En Lot-et-Garonne, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'une complémentaire santé de groupe à des conditions très voisines de celles mises en place pour les salariés agricoles du Lot-et-Garonne. Cette complémentaire santé est négociée par les représentants de la CR 47, dont vous pouvez faire partie. La cotisation annuelle étant raisonnable, elle est accessible à tous. N'attendez pas d'être malade ou hospitalisé, rejoignez le groupe dès que possible. Vous avez la possibilité de la conserver (si vous le demandez) au départ à la retraite avec les mêmes avantages de groupe et une majoration de 50 %. Vous pouvez résilier au plus tard votre ancien contrat par lettre recommandée dans les 20 jours qui suivent l'émission de votre appel de cotisation (loi du 28/01/2005). Plus d'informations, contactez le bureau de votre syndicat

au 05 53 87 90 14 ou
par email : 47@coordinationrurale.fr

ENVOYEZ-NOUS VOTRE ADHÉSION 2018 !



J'ADHÈRE À LA CR 47

2018

Retournez ce coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 50€ à :

Coordination Rurale 47

271 rue Péchabout - 47008 AGEN Cedex

Vous recevrez en retour un reçu avec votre carte d'adhérent et tous les mois 100 % Paysans, le journal de la CR47

Nom/prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mail :

Bureau à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Contact : 05 53 87 90 14 - 07 63 40 61 61 - Fax : 05 53 87 92 74

Mail : 47@coordinationrurale.fr

www.coordinationrurale.fr

Accueil > Le terrain > Nouvelle-Aquitaine > CR47

Vous êtes :

- Céréaliier
- Maraîcher
- Éleveur,
précisez :
- Pruniculteur
- Arboriculteur
- Viticulteur
- Pépiniériste
- Producteur de semences
- Autres,
précisez :

Employeur de main d'oeuvre :

- permanente
- saisonnière

Vente directe : Production bio

- oui oui
- non non

